

TEST LION GUIDE CERTIFIÉ

1. Une fois certifié, le Lion Guide peut-il choisir le club qu'il souhaite guider ?
 - Non ; c'est le gouverneur qui fait ce choix.
 - Oui, le Lion Guide peut choisir le club.
 - Oui, si le club se trouve dans le district du Lion Guide.
2. Le Lion Guide certifié doit-il assister à toutes les réunions du club ?
 - Oui, à la plupart des réunions statutaires et du conseil d'administration du club, pendant deux ans.
 - Oui, il est tenu d'assister aux réunions pendant les six premiers mois.
 - Non ; il est seulement tenu d'assister aux réunions du conseil d'administration.
3. Les officiels du club doivent-ils participer à la formation des responsables de la zone et du district ?
 - Oui, cela est fortement recommandé.
 - Non ; c'est le Lion Guide certifié qui assure toute la formation des responsables.
 - Oui, mais seulement pendant la deuxième année d'existence du club.
4. Qui décide des activités de service à réaliser par le club ?
 - Les membres du club déterminent ce qui est, à leur avis, important au plan local.
 - C'est le Lion Guide certifié qui doit impérativement choisir le projet approprié.
 - Le club doit soutenir la LCIF avant tout.
5. Revient-il au Lion Guide certifié de nommer les mentors des officiels du club ?
 - Oui, pour que chaque officiel soit formé par un officiel chevronné au courant des informations les plus récentes.
 - Non ; toute la formation doit être effectuée par le Lion Guide certifié.
 - Au bout d'un an, et seulement si les officiels n'effectuent pas leur travail de manière satisfaisante.
6. Le Lion Guide certifié doit-il aborder le recrutement et la rétention de l'effectif pendant les séances de formation ?
 - Non ; ce n'est pas une question qui concerne un nouveau club.
 - Au bout d'un an, et seulement si le club perd des membres.
 - Oui, c'est important.
7. Est-il nécessaire d'expliquer comment tenir des réunions de club productives et intéressantes ?
 - Non ; en tant qu'adultes, les Lions devraient savoir s'y prendre.
 - Seulement si vous constatez une baisse d'assiduité.
 - Oui, c'est la clé d'une participation continue.
8. Quel est le nombre de séances de formation des officiels de club recommandé ?
 - Si ce sont de bons dirigeants, une seule suffit.
 - Cinq séances.
 - Six séances : trois avant la soirée de remise de charte et trois après.
9. Le Lion Guide certifié doit-il transmettre un rapport au siège ?
 - Oui, tous les trois mois.
 - Oui, mais seulement à la fin de son mandat de deux ans.
 - Seulement si le nouveau club a des problèmes.
10. Le Lion Guide certifié doit-il transmettre un rapport final ?
 - Oui, c'est une condition requise pour obtenir la distinction présidentielle.
 - Seulement si le club ne fonctionne pas.
 - Seulement s'il n'a jamais envoyé de rapports auparavant.

11. Le Lion Guide certifié doit-il encourager les membres et officiels du club à rendre visite à d'autres clubs bien gérés ?
- Non ; cela risque de créer de la confusion.
 - Seulement au bout de deux années d'affiliation.
 - Oui ; c'est une façon d'apprendre.
12. A quel moment est-il recommandé de mener la formation des officiels de club ?
- Dans les 30 jours suivant l'approbation de la demande de charte ou l'affectation au club.
 - Deux mois après la cérémonie de remise de charte ou l'affectation au club.
 - Seulement en cas de besoin.
13. Le nouveau club doit-il participer aux activités organisées au niveau du district ?
- Non ; il devrait attendre au moins deux ans.
 - Seulement en cas de catastrophe internationale.
 - Oui ; dès que possible.
14. Un nouveau club devrait-il connaître une croissance nette au cours de ses deux premières années ?
- Non, les nouveaux membres doivent d'abord bien se connaître avant d'en recruter de nouveaux.
 - Oui ; cela est un signe de la santé du club.
 - Seulement s'il perd des membres.
15. Le Lion Guide certifié doit-il déterminer où et quand le nouveau club tient ses réunions ?
- Oui ; le Lion Guide certifié serait à même de prendre la meilleure décision.
 - Non, c'est une décision qui revient aux nouveaux membres.
 - Elles doivent être tenues à la convenance du Lion Guide certifié.
16. Le président de zone fait-il partie de l'équipe de mentors des officiels du club ?
- Oui.
 - Non ; il a une fonction différente.
 - Seulement si le gouverneur l'y nomme.
17. Quelle devrait être la durée de chaque séance de formation des officiels du club ?
- Toute une journée.
 - Un minimum de trois heures, avec pause-café.
 - Chaque séance devrait durer environ une heure.
18. Le Lion Guide certifié doit-il expliquer les droits et cotisations ?
- Seulement après la soirée de remise de charte.
 - Pas dès le début, sous peine de perdre l'intérêt des membres du club.
 - Oui ; c'est important.
19. Le Lion Guide certifié doit-il encourager le club à concevoir un Plan de développement de l'effectif ?
- Oui ; lors de la deuxième année du club.
 - Oui ; c'est l'un des principaux objectifs du club.
 - Seulement si le nouveau club perd des membres.
20. Est-il important pour le club de rehausser le niveau d'assiduité à ses réunions ?
- Oui ; il est important de maintenir le niveau de participation de ses membres.
 - Au départ, seuls les officiels doivent y assister.
 - Seulement après la soirée de remise de charte.